



Le 13 juillet 2023

**Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie**

710, place D'Youville, 2<sup>e</sup> étage

Québec (Québec) G1R 4Y4

>>>>Par courriel<<<<

**Objet : Consultation sur l'encadrement et le développement des énergies propres au Québec**

Madame, Monsieur,

La Fédération des producteurs forestiers du Québec (FPFQ), qui représente les intérêts de l'ensemble des 134 000 propriétaires forestiers de la province, remercie le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE) de lui donner l'occasion de présenter les commentaires des producteurs forestiers dans le cadre de la consultation sur l'encadrement et le développement des énergies propres au Québec.

La FPFQ a consulté les questionnaires destinés au grand public et aux experts mis en ligne par le MEIE le 7 juin 2023. Elle a aussi pris connaissance du cahier du participant aux tables rondes des experts tenues le 15 mai dernier et du résumé des discussions de cette rencontre.

Elle tient par le fait même à signifier son adhésion à l'objectif de décarbonation du Québec d'ici 2050. Consciente des efforts nécessaires pour accomplir ce projet de société, la FPFQ souhaite émettre ces quelques commentaires qui permettront d'aiguiller le gouvernement dans l'encadrement et le développement des énergies propres au Québec.

De prime abord, la FPFQ souhaite que le cadre réglementaire permette de contrer efficacement le développement anarchique des infrastructures énergétiques en territoire agricole et en forêt privée. Chaque année, de nombreux projets de construction d'infrastructures d'utilité publique sont réalisés chez l'un ou l'autre des 134 000 propriétaires forestiers ou 42 000 agriculteurs de la province. Les champs, friches et forêts privées enlacent le milieu de vie des citoyens et ont pour ainsi dire toujours constitué une trame pour le transport et la distribution d'énergie. Aujourd'hui, ce territoire est maintenant revendiqué pour produire de l'énergie renouvelable. Pensons simplement aux parcs éoliens qui s'y multiplient ou bien aux centrales solaires qui s'y conceptualisent.

Pour diverses raisons, la construction d'infrastructures publiques peut diminuer le caractère productif du territoire agricole et forestier en occasionnant la multiplication des contraintes à l'usage de ces territoires. D'une part, le déboisement, puis les activités de maîtrise de la végétation entraînent une diminution du couvert forestier, ce qui vient en contradiction avec la volonté des propriétaires d'aménager leurs forêts, de protéger leurs boisés et de produire du bois. D'autre part, chaque perte de superficie forestière dans des milieux fortement anthropisés accroît l'intérêt de la société à protéger les territoires naturels résiduels qui sont bien souvent logés chez l'un ou l'autre des propriétaires de boisés du territoire.

...2

Les problématiques d'aménagement en forêt privée sont fréquentes et c'est pourquoi, depuis plusieurs années, la FPFQ participe aux consultations ayant mené à l'adoption de la Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire (PNAAT) puis à l'élaboration de nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT). Par souci de cohérence, nous sommes d'avis que le MEIE doit tenter d'arrimer les objectifs de développement des énergies propres à ces éléments qui dicteront l'aménagement du territoire au cours des prochaines décennies.

Il est de notre avis que l'implantation d'infrastructures énergétiques en forêt privée devrait éviter la perturbation des milieux naturels, minimiser les dommages et prévoir des compensations. Notons par ailleurs que l'acceptabilité sociale d'un projet pourra toujours bénéficier de la mise en place d'une entente-cadre permettant de baliser les relations et la nature des indemnités entre les expropriants et les expropriés. Citons à titre d'exemple l'*Entente sur le passage des lignes de transport en milieux agricole et forestier* conclue entre Hydro-Québec et l'UPA.

Le recours aux énergies propres et renouvelables doit constituer l'un des principaux piliers permettant de décarboner le Québec, mais beaucoup d'autres solutions doivent être envisagées. De leur côté, et par divers moyens, les propriétaires et producteurs forestiers du Québec contribuent à atténuer l'émission de gaz à effet de serre (GES), voire à les séquestrer. À cet effet, soulignons l'efficacité de l'aménagement durable des forêts et l'utilisation de matériaux écologiques comme le bois pour encourager l'économie verte.

La mise en valeur des boisés des producteurs permet d'accroître la quantité de carbone atmosphérique séquestrée dans les boisés. La sylviculture des forêts privées, qui comptent pour près de 17 % de la forêt productive du Québec et un tiers de la possibilité de récolte forestière, accélère la croissance sur pied des arbres, constituant ainsi un puits temporaire pour le CO<sub>2</sub> capté. En parallèle, les volumes de bois récoltés puis transformés par l'industrie forestière permettent de stocker à long terme ce carbone dans des matériaux verts et renouvelables qui constituent une solution de remplacement idéale aux matériaux à forte empreinte de carbone.

Par ailleurs, la biomasse forestière peut constituer une source d'énergie renouvelable ancrée dans une économie verte et circulaire en remplaçant les combustibles fossiles. En forêt privée québécoise, cette biomasse est largement sous-exploitée alors que les branches, souches et autres essences non désirées se décomposent sur les parterres de coupe et libèrent peu à peu des GES. Le manque d'infrastructures et d'équipements freine le développement de ce secteur bioénergétique, tout comme la faible valeur ajoutée générée par le secteur. En effet, face à d'autres sources énergétiques moins onéreuses, le secteur peine à rémunérer l'ensemble des maillons de la filière, et ce, incluant les producteurs. L'encadrement réglementaire, légal, fiscal ou tarifaire devrait être adapté pour accroître le potentiel de mise en valeur de cette énergie propre en assurant une meilleure viabilité de la filière.

En terminant, nous sommes convaincus que les producteurs forestiers, et le secteur forestier en général, peuvent contribuer à l'atteinte des objectifs de décarbonation du Québec.

Je vous prie d'agréer mes plus cordiales salutations.

Le directeur général,



Vincent Miville

VM/sv